

Tarifications de l'assainissement non collectif

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil communautaire. Retrouvez ci-dessous les tarifs des services du SPANC.

Pour la création et le contrôle des installations neuves

- Création d'installation d'assainissement non collectif : 500€
- Vérification préalable du projet : 250€
- Vérification de l'exécution des travaux : 250€

Pour le contrôle des installations existantes

- Contrôle réglementaire d'installation existante : 100 €

Pour le contrôle des installations lors d'une vente

Valable 3 ans

- Diagnostic assainissement en vue de la vente : 300 €
- Redevance de contre-visite : 45€
- Redevance de déplacement sans intervention : 30 €

Contact

SPANC

Technicienne : Mme Dupont Enora

Tél : 06 38 04 44 24

spanc@briancecombade.fr

Horaires du service : du lundi au mardi de 9h à 17h

Documents

[Tarifs du SPANC - 11 octobre 2021](#)

[Tarifs généraux des prestations eau et assainissement - Janvier 2022](#)